

M. Nowlan: Expliquez-vous.

M. Forrestall: Ils sont trop nombreux là-haut pour qu'il en soit autrement. Ils sont très compétents, le système et la structure sont impeccables, mais l'histoire nous apprend que ce qui peut mal tourner ne manque jamais de le faire. Je sais bien ce que nous voulons faire et où nous voulons en venir. Je ne saurais trop recommander de ne pas échelonner le changement sur quatre ans mais de le faire plutôt en un an afin d'éviter les complications qui surviendront quand la Colombie-Britannique fera une réévaluation de son évaluation foncière une année et la Nouvelle-Écosse une autre année au cours de ces quatre années. Je pense que deux ou trois réévaluations complètes sont à prévoir. Cela donnera lieu à des problèmes d'ordinateurs. Tout cela créera des difficultés. Lorsqu'il s'agit de questions aussi spécialisées et complexes, il me semble que plus nous procéderons avec clarté... et rapidité, plus nous réduirons le risque de confusion par la suite.

Si nous reconnaissons que les subventions tenant lieu d'impôts sont indispensables aux municipalités pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations, alors il importe certes de faire en sorte que les municipalités et les provinces puissent se servir plus facilement de ces fonds pour établir leur budget et ainsi de suite.

Il est donc important que nos factures soient payées à temps. La mise en place par étapes de ce régime risque de compliquer cela, à mon avis, et si tout se passe dans ce cas comme partout ailleurs—je pense que c'était la loi de M. Murphy ou celle d'un autre qui disait que ce qui peut mal tourner ne manque jamais de le faire—ces difficultés se poseront effectivement pour les fonctionnaires du ministre qui sont maintenant chargés d'expliquer ce programme de même que pour les organismes qui en bénéficient, c'est-à-dire les municipalités et les provinces.

Après avoir mentionné ces deux ou trois points au ministre, et tout en reconnaissant que tous les partis à la Chambre se réjouissent de ces mesures, il faut dire qu'elles ne sont pas sans défauts. On y trouve de petites déficiences qui seront corrigées, j'espère, grâce au régime d'étude en comité et, dans une certaine mesure, à un examen minutieux; et lorsque nous en serons à l'étape du rapport ici à la Chambre ainsi qu'à celui de la troisième lecture et de l'adoption, nous aurons le meilleur bill que nous puissions adopter dans les circonstances actuelles pour favoriser les intérêts des provinces et des municipalités et qui pourra durer aussi longtemps que la loi qui l'a précédé.

C'est toujours bon signe si un bill peut durer quinze ou vingt ans. La pire forme de pollution que l'on puisse trouver est celle d'une bonne idée abandonnée avant d'avoir été pleinement utilisée. Nous avons donc l'intention de signaler ces questions au ministre pour qu'en dernière analyse, compte tenu des circonstances, ce bill soit le meilleur que nous puissions adopter.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir au sujet du bill C-4 sur les subventions aux municipalités, que nous étudions cet après-midi. J'ai écouté tous les intervenants avec beaucoup d'intérêt et je souscris aux points de vue exprimés. Il ne serait pas opportun, à mon sens, de répéter simplement les arguments qui ont été avancés dans le but de faire adopter rapidement ce projet de loi et de le renvoyer au comité qui pourra l'étudier en détail. Je suis persuadé que le ministre accueillera favorable-

Subventions aux municipalités

ment nos observations et s'assurera que les améliorations proposées au projet de loi seront adoptées.

Toutefois, j'aimerais mentionner tout particulièrement deux points pour vraiment souligner que le projet de loi ne tient pas sérieusement compte des différences qui existent entre les municipalités du pays. Certaines d'entre elles recevront des subventions au-delà de celles qui sont accordées ailleurs simplement à cause de la nature de l'assiette fiscale de ces diverses municipalités.

Je me dois aussi d'insister sur la nécessité de songer à verser les subventions un peu plus tôt que d'habitude.

Pour avoir déjà été échevin pendant un certain nombre d'années, je peux dire que nous étions toujours déçus d'avoir à attendre si longtemps pour recevoir les subventions promises par le gouvernement fédéral. Ce délai causait toujours beaucoup d'incertitude et d'inquiétude à la municipalité qui se devait de régler ses comptes et d'offrir les services promis aux contribuables.

Le conseil de ville où je siégeais sait très bien qu'il existe aujourd'hui de nombreux problèmes auxquels doivent faire face les municipalités et le problème financier n'est pas le moindre. Nous avons dû parfois emprunter de l'argent. A ce moment-là, nous empruntons à l'étranger et peu de temps après, à cause de la dévaluation rapide du dollar canadien, nous avons dû rembourser d'énormes dettes étrangères en francs suisses, en marks allemands et en dollars américains. Cela n'a fait qu'ajouter aux problèmes financiers de la municipalité.

Le projet de loi que nous étudions actuellement constitue certainement un pas dans la bonne direction et, comme l'a laissé entendre le ministre en cause, il n'est pas encore assez poussé. Le projet de loi oublie de s'attaquer à de nombreux problèmes. Sous cette forme il ne peut évidemment pas le faire. Il n'est pas la panacée à tous les maux dont souffrent aujourd'hui les municipalités, mais c'est un début. Début modeste, surtout si l'on tient compte du grand recul subi en 1978 quand le gouvernement libéral de l'époque a aboli le ministère des Affaires urbaines, mesure qui a d'ailleurs reçu l'appui tacite du parti conservateur durant son bref mandat.

● (1640)

Plus que jamais il faut que l'État fédéral joue un rôle d'initiative dans l'aménagement urbain et les affaires municipales. Quand la Confédération est née il y a plus de 100 ans, la répartition démographique était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. A l'époque il y avait 80 p. 100 de ruraux contre 20 p. 100 seulement de citadins. Aujourd'hui c'est le contraire: 80 p. 100 des Canadiens vivent en milieu urbain et 20 p. 100 en milieu rural. On pourrait même dire que les habitants de ce qu'on appelle le milieu rural, c'est-à-dire les villages et les petites villes, vivent en réalité en milieu urbain et qu'à ce titre, ils se heurtent à beaucoup de problèmes, de contraintes et de défis qui se posent aux citadins. On peut soutenir que 90 p. 100 des Canadiens connaissent aujourd'hui des difficultés et des problèmes urbains. Ce bill est peut-être l'amorce d'une reconnaissance de ce fait, et peut-être le moment est-il venu pour l'État fédéral de faire preuve d'initiative réelle au plan des questions urbaines et municipales, de donner l'impulsion qui manque actuellement en beaucoup de coins du pays.